

Comment mettre en place une aide à domicile ?

✓ Les missions

Une aide à domicile peut vous aider pour :

- **Les actes de la vie quotidienne** : entretien courant du logement et du linge, soins d'hygiène corporelle, courses, préparation et prise de repas, transferts (se lever, se coucher).
- **Les activités de vie sociale** : accompagnement dans les déplacements extérieurs, démarches administratives, ...

✓ Comment mettre en place une aide à son domicile ?

Il existe différentes formes d'emploi d'une aide à domicile : faire appel à **un service d'aide à domicile** ou **l'emploi direct**.

➤ Faire appel à un service d'aide à domicile :

Il existe des structures qui proposent la prestation d'aide à domicile. Ces structures peuvent fonctionner en mandataire et/ou prestataire.

⚡ **Le service mandataire** : vous êtes l'employeur de l'aide à domicile.

Cependant, vous faites appel à une structure pour vous accompagner dans les démarches administratives (déclaration URSSAF, bulletin de paie, contrat de travail, ...). Ce service vous permet de bénéficier des avantages associés au statut du particulier employeur.

⚡ **Le service prestataire** : Vous n'êtes pas l'employeur. Vous choisissez une structure d'aide à domicile qui vous adressera un de ses salariés. Vous ne vous préoccupez pas des démarches administratives liées au droit du travail. **Vous ne réglez que les prestations effectuées.**

➤ Faire appel à l'emploi direct :

Vous êtes l'employeur direct de la personne qui intervient à votre domicile. Vous devez gérer l'ensemble des formalités liées à l'emploi (recrutement, licenciement, formation, déclaration URSSAF, bulletin de paie, application de la convention collective des salariés et du particulier employeur...).

Certaines structures ont un agrément !

Il est obligatoire pour les organismes qui s'adressent aux publics fragiles, tels que les personnes âgées de 60 ans et plus et les personnes handicapées.

Quelle que soit la formule utilisée, cela donne droit à des avantages fiscaux (cf. tableau ci-après).

	Emploi direct	Service mandataire	Service prestataire
Qui est l'employeur ?	Le particulier	Le particulier	L'organisme d'aide à domicile
Les démarches à la charge du particulier	<ul style="list-style-type: none"> - le recrutement - la rédaction du contrat de travail, de la fiche de paie - la déclaration et le paiement des cotisations sociales et patronales - l'encadrement du salarié - l'organisation de son temps de travail - le remplacement du salarié absent <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	<p>Le particulier a la responsabilité d'employeur <i>mais délègue au service mandataire la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</i></p> <p style="text-align: center;"><u>En cas de rupture du contrat de travail :</u> L'employeur ou sa famille doit procéder au licenciement et payer les indemnités de préavis et de licenciement.</p>	Le paiement des factures
Les démarches à la charge de l'organisme		<p>Le service mandataire effectue la totalité des tâches administratives et la gestion du personnel.</p> <p>Un contrat de mandat sur les droits et les obligations de chacun est signé entre l'employeur et le service mandataire.</p>	L'organisme est employeur de l'aide à domicile et assure donc le recrutement, la totalité des tâches administratives, la gestion des relations de travail, l'encadrement du salarié, la qualité de service rendu et la gestion des fins de contrats.
Tarifs	<p>Le salaire est convenu avec le salarié, dans le respect de la convention collective des particuliers/employeurs (minimum SMIC). La rémunération est versée directement au salarié et doit comprendre le salaire, les congés, et les frais divers.</p> <p><u>Les charges sociales sont payées à l'URSSAF</u></p>	<p>L'employeur verse les salaires, les congés, et les frais divers directement au salarié.</p> <p>Une contribution pour la gestion est versée au service mandataire.</p>	Le particulier paie la facture du service employeur correspondant aux heures effectuées.
Avantages fiscaux	<p>Exonération totale des charges patronales de sécurité sociale si l'employeur remplit les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Etre âgé de 70 ans au moins et vivre seul ou en couple Etre bénéficiaire de la prestation de compensation du handicap (PCH) Etre bénéficiaire de la majoration tierce personne servie au titre de l'assurance invalidité Etre bénéficiaire de l'APA <p>L'exonération est accordée par l'URSSAF sur demande accompagnée de justificatifs. Elle prend effet au 1^{er} jour du trimestre au cours duquel la demande a été faite. Restent à charges les cotisations retraites complémentaires, ASSEDIC, formation continue, CSG et CRDS.</p>		Le service étant l'employeur, toutes les charges sont à son compte.
	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction d'impôt égale à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond ou - Crédit d'impôt égal à 50% des sommes versées dans la limite d'un plafond 		

Les services d'aide à domicile du Vihierois

Le tableau ci-dessous vous indique les services que vous pouvez solliciter selon votre commune de résidence.

Mode prestataire (P) - Mode mandataire (M)

SERVICES D'AIDE A DOMICILE (liste non exhaustive)		Cernusson	Cléré-sur Layon	La Fosse de Tigné	Le Voide	Les Cerqueux s/s Passavant	Nueil sur Layon	St Hilaire du Bois	Tancoigné	Tigné	Trémont	Vihiers	Montilliers	Passavant sur Layon	St Paul du Bois		
		LYS HAUT LAYON															
ADHAP SERVICES				non communiqué													
ADMIR	Bois d'Anjou														P - M		
	Haut-Layon		P	P			P		P		P			P			
	Layon Martigné									P							
	Vihierois	P			P	P		P				P	P				
AD SENIORS		P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M		
AGE D'OR				non communiqué													
ASMD												M					
DOMIDOM		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		
O2					P							P			P		
TITI SERVICES		P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		
VITALLIANCE		P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M	P - M		

Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES COMMUNES DU VIHIERSOIS <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2017 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
<p>ADHAP SERVICES 5 avenue de la Libération 49300 Cholet Tél : 02.41.55.07.20</p> <p><u>Antenne de Doué la Fontaine :</u> 6 rue du commerce Tél : 02.41.51.68.31 www.adhapservices.fr adh49@gmail.com</p>	<p><i>Informations non communiquées pour 2017</i></p> <p>(TARIFS 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 20,70€ ➤ Aide à la personne : 20,70€ ➤ Accompagnement véhiculé : 23,50€/h + 19€ (une fois par mois) + 0,50€/km ➤ Présence nocturne : nuit calme 100€TTC – nuit agitée 120€TTC <p>- Frais de déplacement : 1,70€ à 4,50€/interventions selon la zone géographique</p> <p>- Indemnités dimanche & jours fériés : 5,40€/déplacement.</p>
<p>Bois d'Anjou 4 rue Jeanne d'Arc 49360 La Plaine Tél : 02.41.55.49.77 bois-anjou@asso.fede49.admr.org</p> <p>Haut Layon 5 rue de la Mairie Nueil-sur-Layon 49560 Lys-Haut-Layon Tél : 02.41.59.81.81 haut-layon@asso.fede49.admr.org</p> <p>A D M R Layon Martigné 17 rue d'Anjou Tigné 49540 Lys-Haut-Layon Tél : 02.41.38.21.62 layonmartigne@asso.fede49.admr.org</p> <p>Vihiersois 13 rue du Comte de Champigny Vihiers 49310 Lys-Haut-Layon Tél : 02.41.56.92.66 vihiersois@asso.fede49.admr.org</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 22,40€/h ➤ Aide à la personne : 24,15€/h ➤ Accompagnement / transport : 22,40€/h + km effectué durant l'intervention. ➤ Gardiennage (en l'absence des occupants) : 22,40€/h ➤ Service de nuit : 24,15€/h <p>(Ce service n'est pas assuré par toutes les antennes ADMR, prenez contact avec l'association pour en avoir la confirmation).</p> <p>- Adhésion annuelle : entre 6 et 7€ en fonction de l'association</p> <p>- De manière générale : maj. de 45% les D et JF</p>



Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

<p>AD SENIORS 1 rue de la Sarthe 49300 Cholet Tél : 02 41 62 90 29 / 06 45 85 18 73 admauges@adseniors.com www.adseniors.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 21,80€/h (sans minimum d'intervention) ➤ Aide à la personne, garde malade journée : 21,80€/h (sans minimum d'intervention) ➤ Accompagnement au bras, accompagnement véhiculé : 21,80€/h + 0,5€/km ➤ Surveillance de nuit : sur devis. ➤ Forfait assistance administrative/informatique : 21,80€/h <p>- Frais de dossier : 46€</p>
<p>AGE D'OR SERVICES 23 rue Trémolière 49300 Cholet Tél : 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@orange.fr www.agedorservices.com</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 23,10€/h ➤ Aide à la personne : 23,90€/h ➤ Accompagnement au bras : 23,90€/h ➤ Accompagnement véhiculé : 26€/h + frais km. (véhicule aménagé TPMR sur demande). ➤ Livraison de courses : 26€/h (+ 0,72€/km domicile-domicile) ➤ Aide administrative : 23,90€/h ➤ Soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices : 25,95€/h <i>(minimum facturé 1/2h)</i> ➤ Garde malade (sur devis) ➤ Bricolage/Jardinage : à partir de 37€/h <i>(minimum facturé 1h)</i> <p>- Pour des prestations en dehors de Cholet : temps et km suppl. facturés (demander un devis).</p>
<p>DOMIDOM 35, boulevard Gustave Richard 49300 Cholet Tél : 02.41.55.26.01 contact.cholet@domidom.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 21,90€/h (minimum facturé 1h) (hors Cholet : 22,20€/h) ➤ Grand nettoyage : 27,50€/h (minimum facturé 2h) entrée ou sortie de logement, départ en établissement, retour au domicile après hospitalisation ➤ Aide à la personne : 22,15€/h ➤ Accompagnement au bras : 22,15€/h (minimum facturé 1/2h) ➤ Accompagnement véhiculé – livraison de courses : 22,80€/h + 0,63€/km (en présence du bénéficiaire) (minimum facturé 1/2h) ➤ Bricolage - Jardinage : sur devis ➤ Aide administrative : 22,15€/h ➤ Garde malade de jour ou de nuit : sur devis
<p>O2 43 avenue de la Marne 49300 Cholet Tél : 02 43 72 02 02 cholet@O2.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : à partir 22,30€/h ➤ Aide à la personne : à partir de 20,50€/h ➤ Accompagnement véhiculé ou livraison courses : 20,50€/h + 0,39€/Km parcouru (minimum facturé 2h) <p>- Frais de gestion : 6€/mois - Frais de déplacement/de transport : 3€/intervention - Majoration dimanche et jours fériés : 25%</p>



Les services d'aide à domicile

Mode prestataire

<p>TITI SERVICES 30 avenue du Lac de Maine 49000 Angers Tél : 02.41.31.13.15 49@titi-services.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 22€/h ➤ Aide à la personne : 22€/h ➤ Accompagnement véhiculé : tarif variable en fonction de la durée de la prestation, de la distance parcouru et du temps d'attente (demander un devis). ➤ Livraison de courses : 32€/h ➤ Visite de convivialité : 25€/h ➤ Aide administrative : 30,50€/h ➤ Garde de jour : demander un devis. <p>-Pas de frais de dossier, pas de frais d'adhésion.</p>
<p>VITALLIANCE 1 rue de Buffon 49000 Angers Tél : 02.41.88.14.36 / 06 67 39 33 68 aurelie.testard@vitalliance.fr</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère : 26€/h* ➤ Aide à la personne : 26€/h* ➤ Courses avec ou sans la personne : 26€/h* ➤ Garde de jour/de nuit : sur devis. <p>-Pas de frais de dossier, pas de frais d'adhésion. *Tarif dégressif en fonction du nombre d'heures réalisées.</p>

Emploi direct : des lieux où s'informer !

<p style="text-align: center;">Centre national du Chèque Emploi Service Universel (CESU)</p> <p>Le CESU permet de payer votre employé. La demande de CESU se fait auprès d'un établissement bancaire. Le centre national édite et envoie à votre salarié son bulletin de salaire.</p> <p>3, avenue Émile Loubet 42 961 Saint-Étienne cedex 9 Tél : 0 820 00 23 78 (n° indigo 0,12 € TTC / min) www.cesu.urssaf.fr</p>	<p style="text-align: center;">Fédération nationale des particuliers employeurs des Pays de la Loire (FEPEM)</p> <p>Informe sur les différentes aides auxquelles vous avez droit. Aide à rédiger un contrat de travail, un bulletin de salaire et à connaître le fonctionnement du CESU.</p> <p>FEPEM 1 rue du Général de Bollardière 44200 NANTES</p> <p><u>Les modalités et horaires des permanences :</u> - accueil physique du mardi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 16h30 - accueil téléphonique au 0 825 07 64 64 (0,15€/min) du lundi au jeudi de 9h00 à 18h00, le vendredi jusqu'à 17h00</p>
--	---

L'EMPLOI DIRECT (liste non exhaustive)	Coordonnées	Informations
Lieux d'annonce de personnes proposant leurs services aux particuliers	Exemples : Pôle Emploi, Journaux (Courrier de l'Ouest, le Hic, ...)	Relation directe employeur - salarié dans l'établissement du contrat, du salaire (minimum SMIG), de la vérification des références et des compétences. Utilisation du CESU (chèque emploi service universel) recommandée.

Les services d'aide à domicile

Mode mandataire

SERVICES D'AIDE A DOMICILE DES COMMUNES DU VIHIERSOIS <i>(liste non exhaustive)</i>	TARIFS indicatifs 2017 <i>(hors prise en charge éventuelle)</i>
ADMR Bois d'Anjou 4 rue Jeanne d'Arc 49360 La Plaine Tél : 02.41.55.49.77 bois-anjou@asso.fede49.admr.org	Présence toute la nuit : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nuit calme (0 à 2 levers) : <ul style="list-style-type: none"> - semaine : 51,06€/h - week-end : 63,83€/h ➤ Nuit agitée (3 levers et plus) : <ul style="list-style-type: none"> - semaine : 110,79€/h - week end : 138,50€/h
AD SENIORS 1 rue de la Sarthe 49300 Cholet Tél : 02 41 62 90 29 / 06 45 85 18 73 admauges@adseniors.com www.adseniors.com	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne : <ul style="list-style-type: none"> - SMIC horaire - Frais fixes : 1,50€/heure - Frais de dossier : 46€
AGE D'OR SERVICES 23 rue Trémolière 49300 Cholet Tél : 02.41.63.00.34 agedorservicescholet@orange.fr www.agedorservices.com	<i>Informations non communiquées pour 2017</i> (TARIFS 2016) <ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à la personne, garde de jour : 15,75€/h (+de 70 ans) ; ➤ Garde de nuit (sur devis) <ul style="list-style-type: none"> - Minimum facturé : 4h. Tout ¼ d'heure entamé est dû - Frais de dossier : 45€/salarié - Frais km (hors Cholet) : demander un devis.
ASMD 151 rue Nationale 49120 Chemillé Tél : 02.41.65.43.68 contact@asmd-chemille.fr	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne: à partir de 12,55€/h (selon l'aide apportée et la dépendance de la personne), Dimanche et jours fériés : à partir de 15,65€/h (selon l'aide apportée et la dépendance de la personne) ➤ Garde de nuit : à partir de 63,92€/nuit (selon nombre de levers) - Frais fixes de 10,50€/mois - Adhésion annuelle : 12€ - Frais d'ouverture de dossier : 35€ - Indemnités de déplacement - Frais de gestion de 6€ à 10€/nuit
VITALLIANCE 1 rue de Buffon 49000 Angers Tél : 02.41.88.14.36 / 06 67 39 33 68 aurelie.testard@vitalliance.fr	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide ménagère et/ou Aide à la personne: à partir de 70€* ➤ Garde de jour/nuit : demander un devis - Durée d'intervention journalière minimale : 6h. - Pas de frais de dossier, pas de frais d'adhésion *Tarif dégressif en fonction du nombre d'heures réalisées.